

En Italie, un contentieux d'un genre nouveau oppose les éditeurs de presse à Google. A la suite d'une plainte des éditeurs italiens réunis au sein de la Fieg, la Fédération italienne des éditeurs de journaux, l'autorité de la concurrence italienne, l'Antitrust, a ouvert une procédure pour abus de position dominante en août 2009. Cette procédure porte sur deux aspects liés au fonctionnement de l'agrégateur de contenus d'actualités, Google News Italie. En premier lieu, les éditeurs, qui produisent eux-mêmes des informations pour leurs propres sites, se plaignent de n'avoir aucune maîtrise sur la façon dont ces dernières sont diffusées sur le service Google News. Selon eux, Google News orienterait ainsi, subrepticement, les choix des internautes. Ceux-ci, découvrant des articles (titres et premières lignes) sur ce service, peuvent ne plus être tentés de consulter les sites des journaux. Cette prédominance de Google sur le choix des articles à consulter entraînerait, selon la Fieg, une perte d'investissements publicitaires potentiels. Les éditeurs, qui ne tirent aucun revenu pour la diffusion de leurs contenus sur Google News, considèrent que cette application aurait « *un impact négatif sur leur capacité à attirer des visiteurs et des investissements publicitaires sur leur page d'accueil* ».

En second lieu, si les éditeurs utilisent la possibilité de désactiver le référencement à Google News en insérant un marqueur « *no robots* » dans le code de leurs pages Web, ils se retrouvent alors automatiquement exclus du référencement du moteur de recherche Google Italie, qui détient une part de marché prédominante de la recherche en ligne. Ils perdent ainsi quasiment toute visibilité et, par conséquent, leurs annonceurs publicitaires. L'autorité de la concurrence italienne a donc ouvert une enquête qui

a débuté fin août par une perquisition au siège de Google Italie à Milan. L'Antitrust devra déterminer, d'une part, si les pratiques de Google n'entravent pas la concurrence sur le marché publicitaire en ligne et, d'autre part, si celles-ci ne servent pas à renforcer le rôle d'intermédiaire du géant américain pour la publicité sur Internet.

Le géant d'Internet a déjà été plusieurs fois menacé de poursuite en justice en Europe, pour violation du droit d'auteur par son service Google News, parfois même assigné et condamné, notamment dans l'affaire qui l'opposa aux éditeurs de journaux belges en 2006 et 2007. Certains différends opposant le moteur de recherche américain aux médias se sont parfois réglés à l'amiable, par la signature d'un accord, comme ce fut le cas avec l'Agence France- Presse en 2007 (voir le n° 2-3 de *La revue européenne des médias*, printemps-été 2007). Fin août, Google a accusé réception de la plainte italienne, mais n'a pas réagi publiquement. Début septembre 2009, l'Autorité de la concurrence italienne a annoncé qu'elle étendait la procédure à société Google Inc., maison mère de Google News Italia.

Sources :

- « Google poursuivi en Italie pour abus de position dominante », avec AFP, *lemonde.fr*, 27 août 2009.
- « Google accusé d'abus de position dominante par la presse en Italie », E.P., *Les Echos*, 28-29 août 2009.
- « L'antitrust italien engage une procédure pour abus de position dominante », *Les Echos*, 7 septembre 2009.